



N°2024-04-35

Envoyé en préfecture le 17/04/2024

Reçu en préfecture le 17/04/2024

Publié le 12/04/2024

ID : 044-214400129-20240412-2024\_04\_35-DE



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA BERNERIE-EN-RETZ

SÉANCE DU 11 AVRIL 2024  
CONVOCAION DU 2 AVRIL 2024

**Nombre de conseillers :**

- En exercice	23
- Présents	16
- Représentés	3
- Absents :	4
- Votants	19

L'an deux mille vingt-quatre, le onze avril, le Conseil Municipal de La Bernerie-en-Retz, dûment convoqué, s'est réuni en son lieu ordinaire de ses séances, salle du conseil municipal, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jacques PRIEUR, Maire de la commune.

**Étaient présents :**

Jacques PRIEUR, Laurence BRETON, Alain GUILLON, Dominique DUPAU, Sylvie IMBERT, Eloïse BOUTIN, Patricia CARRARA, Marie-Françoise DION, Reynald EPIÉ, Catherine LEROY, Pascale BARDOU, Muriel SALEMBIER, Isabelle MONNIER, Eric SCHMITLIN, Roland BATAILLE, Claude TILLY.

**Étaient représentés :**

Gilles LAURENT donne pouvoir à Catherine LEROY, Mylène FAJFER donne pouvoir à Sylvie IMBERT, Jean-Yves LAIGLE donne pouvoir à Dominique DUPAU.

**Étaient absents :** Arnaud BECHENNEC, Julie PIERRE, Alexandre LITAUD, Antoine CHIFFOLEAU.

Secrétaire de séance (article L2121-15 du CGCT) : Pascale BARDOU est nommée secrétaire de séance.

**OBJET : DEROGATION AU REPOS DOMINICAL – ETE 2024**

La SARL CELKO, par courrier en date du 12 février 2024, sollicite une autorisation d'ouverture du commerce alimentaire Carrefour City, les dimanches après-midi pendant la saison d'été, aux mois de juillet et d'août, pour 5 salariés. Chaque salarié privé du repos dominical bénéficiera d'un repos compensateur et percevra pour ce jour de travail une rémunération au double de la rémunération normale due pour une durée équivalente.

CONSIDERANT le classement en commune touristique,  
CONSIDERANT le classement en station classée de tourisme,

Après en avoir délibéré,

Le conseil municipal,

Par vote à mains levées et par 19 voix pour :

- EMET un avis favorable à l'ouverture exceptionnelle de l'entreprise Carrefour City, les dimanches après-midi pendant la saison 2024, aux mois de juillet et d'août, pour 5 salariés.

Pour copie conforme, la Bernerie-en-Retz,

Le 12 avril 2024,

Le Maire,  
Jacques PRIEUR



Page 1 / 1

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nantes dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication.

Le Tribunal Administratif de Nantes peut être saisi au moyen de l'application informatique télerecours citoyen accessible par le biais du site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)